

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 41  
Votes exprimés : 41  
POUR : 41  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
29 avril 2025  
Date d'affichage :  
29 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Cloria JAOLAZA) – Cloria JAOLAZA – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Marcel GEORGES -

Absents : Gilles SACKEPEY – Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Christian LARDIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**BUDGET PRINCIPAL**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, rappelle que par délibération en date du 7 avril 2025, le conseil communautaire a décidé de passer des conventions de mandat pour la réalisation de travaux de voirie avec les communes qui le souhaitent.

Un chiffrage de ces travaux a été réalisé. Désormais, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires qui permettront les écritures comptables liées à ces travaux de voirie sous mandat :

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose d'effectuer une modification budgétaire sur le budget principal comme suit :

Dépenses d'investissement

458165 – Opération compte de tiers THIZY Voirie 2025	+ 3 800 €
458166 – Opération compte de tiers SANTIGNY Voirie 2025	+ 6 300 €
458167 – Opération compte de tiers SAINTE COLOMBE Voirie 2025	+ 2 200 €
458168 – Opération compte de tiers MOLAY Voirie 2025	+ 5 900 €
458169 – Opération compte de tiers GUILLON TERRE PLAINE Voirie 2025	+ 29 700 €
458170 – Opération compte de tiers GRIMAUTL Voirie 2025	+ 23 800 €
458171 – Opération compte de tiers CENSY Voirie 2025	+ 6 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 78 100 €</b>

Recettes d'investissement

458265 – Opération compte de tiers THIZY Voirie 2025	+ 3 800 €
458266 – Opération compte de tiers SANTIGNY Voirie 2025	+ 6 300 €
458267 – Opération compte de tiers SAINTE COLOMBE Voirie 2025	+ 2 200 €
458268 – Opération compte de tiers MOLAY Voirie 2025	+ 5 900 €
458269 – Opération compte de tiers GUILLON TERRE PLAINE Voirie 2025	+ 29 700 €
458270 – Opération compte de tiers GRIMAUTL Voirie 2025	+ 23 800 €
458271 – Opération compte de tiers CENSY Voirie 2025	+ 6 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 78 100 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 12/05/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2025

Application agréée E-legalite.com